



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2012-2013

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012
2. Comptes de l'exercice budgétaire 2011 de la Cour des comptes
 - Rapporteur: Monsieur Roger Negri
 - Présentation des comptes et adoption d'une résolution
3. Examen des derniers transferts de crédits
4. Avant-projet de proposition de loi modifiant le champ de contrôle de la Cour des comptes
 - Discussion
5. Divers :
 - Comptes de l'exercice budgétaire 2011 du Médiateur
 - Examen de divers courriers
 - Calendrier des réunions

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler en remplacement de M. Fernand Etgen, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Roger Negri, M. Robert Weber

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Comptes de l'exercice budgétaire 2011 de la Cour des comptes
- Rapporteur: Monsieur Roger Negri
- Présentation des comptes et adoption d'une résolution

Monsieur le rapporteur présente les chiffres-clés des comptes 2011 de la Cour des comptes, ainsi que les activités réalisées au cours de cet exercice.

Le texte de la résolution est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 158 du Règlement de la Chambre des Députés, les comptes 2011 de la Cour des comptes seront soumis au vote de la Chambre en séance plénière en même temps que les comptes 2011 de la Chambre des Députés (et du Médiateur: voir point 5).

Madame le Président signale que le mandat de l'auditeur des comptes de la Cour est venu à expiration et qu'un nouvel auditeur sera nommé à la suite de la publication d'un appel d'offre. Les annonces à ce sujet sont déjà parues dans plusieurs quotidiens fin novembre.

3. Examen des derniers transferts de crédits

La Commission examine la liste des transferts de crédits qui lui a été communiquée par courrier électronique le 30 novembre 2012.

Elle décide d'adresser des courriers aux ministères concernés au sujet des transferts suivants :

- Transfert effectué par le Département de l'environnement vers l'article 50.4.74.001 libellé « Préposés forestiers : acquisitions de véhicules automoteurs » :

Motif: « Lors de la procédure ouverte qui a eu lieu en date du 22 août 2012, il s'est avéré que le prix de 9 voitures choisies conformément au cahier des charges s'élève à 208.971 euros, ce qui est supérieur au montant disponible de 39.971 euros. »

Montant: 38.980 euros

La Commission souhaiterait savoir pourquoi il a été procédé à l'achat de la totalité des 9 véhicules, alors que le budget de l'exercice 2012 ne le permettait pas.

- Transfert effectué par la Direction de la Défense vers l'article 31.6.74.340 libellé « Acquisition d'instruments de musique » :

Motif: « Les dépenses sont supérieures à celles prévues en date des propositions budgétaires à cause de l'acquisition inopinée et imprévue de cinq timbales en remplacement de cinq timbales acquises en 1992 et qui sont économiquement irréparables. »

Montant: 17.700 euros

La Commission est d'avis que l'explication justifiant le recours au transfert de crédit, avancée par la Direction de la Défense, est totalement infondée. Elle ne conçoit pas que le remplacement d'instruments de musique acquis il y a une trentaine d'années soit imprévisible ! Elle en déduit donc que, comme dans le passé, la Direction de la Défense procède à une « acquisition anticipée » de matériel et décide donc de rappeler au Ministre de la Défense sa désapprobation quant au recours répété à cette pratique qu'elle juge

incompatible avec une bonne gestion financière des deniers publics (cf son courrier du 8 février 2012).

- Transfert effectué par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vers l'article 03.2.12.190 libellé « Colloques, séminaires, stages et journées d'études : frais d'organisation et de participation » :

Motif : « insuffisance de crédits du fait de dépenses supplémentaires dues à l'organisation de la séance académique des 25 années de la recherche publique au Luxembourg ».

Montant : 64.000 euros

La Commission décide de manifester son étonnement auprès du Ministre concerné quant au fait que les dépenses liées à la célébration d'un tel anniversaire n'aient pas été budgétisées, alors qu'elles étaient parfaitement prévisibles.

4. Avant-projet de proposition de loi modifiant le champ de contrôle de la Cour des comptes - Discussion

Madame le Président rappelle que la Cour des comptes a approuvé le texte de l'avant-projet de proposition de loi au cours de la réunion du septembre 2012.

Sur proposition de Madame le Président, la dernière phrase de l'exposé des motifs est modifiée afin de tenir compte de l'évolution des travaux relatifs à la proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (doc. parl. n°6030).

Les membres de la Commission autorisent, à l'unanimité, le Président à déposer la proposition de loi en leur nom.

5. Divers

- Comptes de l'exercice budgétaire 2011 du Médiateur :

Madame le Président explique que les propositions de modification du Règlement de la Chambre des Députés concernant le contrôle et l'apurement des comptes du Médiateur (doc. parl. n° 6386) seront mises au vote en séance plénière le 4 décembre 2012. Selon cette modification, le contrôle des comptes du Médiateur est aligné sur celui des comptes de la Cour des comptes. Il est donc prévisible que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire soit chargée de ce contrôle et c'est pour cette raison que les comptes de l'exercice 2011 du Médiateur lui ont été communiqués le 28 novembre 2012. (Les comptes 2011 et le courrier de la fiduciaire ont été mis à disposition des membres de la Commission le 30 novembre 2012.)

La modification du Règlement entrera en vigueur le 5 décembre, alors que l'apurement des comptes 2011 du Médiateur figure déjà à l'ordre du jour de la séance publique du 6 décembre 2012.

Dans l'urgence, Madame le Président accepte d'être rapporteur des comptes 2011 du Médiateur qu'elle présente brièvement. Elle attire l'attention sur la formulation utilisée par la fiduciaire Scheiwen-Nickels chargée de l'examen des comptes 2011 du Médiateur et dont les vérifications n'avaient pas pour objet la certification de l'état comptable du compte 2011

suivant les normes de révision généralement admises. La résolution portant sur les comptes 2011 du Médiateur reprendra cette précision.

Le texte de la résolution, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

Un auditeur des comptes du Médiateur sera nommé à la suite de la publication d'un appel d'offre.

- Examen de divers courriers :

- Courrier du 22 octobre 2012 de la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative :

Dans ce courrier qui répond à une question de la Commission au sujet de la légalité du versement d'une prime unique aux membres et à la secrétaire du Comité-directeur du Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (voir le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant les établissements publics soumis à un contrôle annuel - année 2011), la Ministre signale que les indemnités des personnes impliquées ne pouvant pas être concernées comme un traitement barémique, elles ne peuvent servir de base pour l'attribution d'une prime unique.

La Commission décide de s'assurer auprès de la Ministre que cela signifie que la prime a été indûment versée. Si tel est le cas, elle pose la question du remboursement éventuel de ladite prime.

- Courrier du 15 octobre 2012 du Ministre du Logement :

La Commission prend acte de la réponse du Ministre.

- Calendrier des réunions :

Les membres de la Commission marquent leur accord avec les nouvelles dates de réunion de 2013.

Luxembourg, le 5 décembre 2012

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur